



COMPTE RENDU

CAP locale n°1 – MOUVEMENT DE MUTATION du 1^{er} SEPTEMBRE 2013

5 JUILLET 2013

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUES CGT

Monsieur le Président,

En premier lieu, nous tenons à vous exprimer nos vives inquiétudes et celles du personnel à propos de l'avenir de la DGFIP et du sort qui va être réservé à ses agents.

Actuellement, le gouvernement présente son projet de loi de finances pour 2014 : nous savons d'ores et déjà que les crédits de notre Ministère seront en baisse et qu'une fois de plus des suppressions d'emplois sont programmées.

En outre, le point d'indice sera gelé en 2014, et ce pour la quatrième année consécutive.

Mercredi, le Directeur Général a présenté aux Directeurs départementaux la « démarche stratégique, qui s'inscrit dans un contexte général de plus en plus morose...

En effet, les dernières déclarations du Président de la République ne laissent plus aucun doute : **la France doit rentrer dans le rang et accepter les réformes structurelles exigées par l'orthodoxie européenne, en échange d'un assouplissement des règles budgétaires qui lui sont imposées. Telle est la teneur des propos tenus le 16 mai dernier par Monsieur Hollande au cours de son « grand oral » obligé devant la Commission Européenne.** L'essentiel tient dans l'engagement de la France à suivre la feuille de route imposée par l'exécutif européen.

Les marges étatiques pour gérer la crise et ses méfaits se font de plus en plus étroites, alors que les Etats doivent faire face à une fraude fiscale massive.

Dans le même temps, la suppression récurrente des emplois à la DGFIP se fait au nom de la sacro-sainte réduction des dépenses publiques sans réflexion sur la rentabilité budgétaire de ces emplois.

Pour autant, rien dans les politiques d'austérité mises en place dans les années 80-90 par l'ensemble des états européens n'est venu confirmer le bien-fondé de celles-ci, ni leur efficacité...

C'est aussi pourquoi, dans la fonction publique et au sein de la DGFIP il est impératif de mettre fin à la dernière mouture de la « R.G.P.P. », dont le nouveau nom est la « Modernisation de l'Action Publique ».

En effet, durant ces dernières années, les agents de la DGFIP ont dénoncé avec constance les méfaits de la « Révision Générale des Politiques publiques » initiée sous l'ère de Monsieur Sarkozy.

Malgré la promesse de Monsieur Hollande de mettre fin à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, le nouveau gouvernement entend la **poursuivre, l'intensifier et l'étendre par la voie de la « politique de modernisation de l'action publique », nouvelle dénomination plus « politiquement correcte » de la RGPP pour laquelle « une démarche stratégique doit être adoptée ».**

Ce nouveau terme apparu dans le paysage étatique est là pour désigner le but assigné au DGFIP de « *rechercher du sens à notre action, de définir de nouvelles perspectives à moyen terme pour les métiers, les missions, les modes de travail et la fixation d'un nouveau cap stratégique pour la DGFIP (...), dans un contexte de contraintes en termes d'emplois et de budget* ».

Sous des termes choisis pour ne pas heurter les personnels et les OS, il s'agit ni plus, ni moins, d'un projet qui **vise à normaliser les suppressions d'emplois et les réductions des budgets de fonctionnement avec cette fois la volonté de faire participer les OS pour leur faire avaliser des réformes inacceptables dans le fond comme dans la forme !**

Que ceci soit dit clairement dès maintenant : il est hors de question, hier comme aujourd'hui et comme demain, que la CGT, par la voix de ses représentants, participe de près ou de loin à la casse des services publics et des missions dévolues aux services de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques refuse toute participation à la démarche stratégique.

Pour en venir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, nous formulons les demandes suivantes :

Nous souhaitons que les CAP nationales soient terminées mi-juin afin que les collègues soient informés fin juin de leurs affectations décidées au plan local.

C'est l'intérêt des personnels, et cela permettrait de respecter le calendrier prévu à l'article 7 du règlement intérieur des CAPL (envoi des documents 8 jours avant la commission).

Nous vous demandons, si c'est techniquement possible, de mettre en ligne, sur ULYSSE 35 dans un espace réservé aux élus en CAPL les PV des commissions, ainsi que les « bibles emplois ».

COMPTE RENDU

La direction a également évoqué les difficultés, tant pour les agents que pour le service RH, liées au calendrier des CAP nationales.

Elle va par ailleurs étudier si la mise en ligne des PV des commissions et de la « bible emploi » est techniquement réalisable.

Dans un premier temps, elle s'engage à nous communiquer systématiquement avec la convocation des prochaines CAPL les PV des CAP pour lesquelles une approbation est sollicitée.

Mouvement de mutation des inspecteurs au 1^{er} septembre 2013 :

La situation des effectifs de la catégorie des cadres A présente un solde positif sur le département de +8.6 agents.

Les règles applicables sont harmonisées pour les 2 filières pour le mouvement 2013 : les mutations sont donc faites selon les mêmes modalités, le même calendrier et les mêmes règles de gestion (taux de rapprochement égal à 50%, mise en place des RAN et des détachements pour les 2 filières).

Le mouvement voté a validé le projet publié sur Ulysse le 2 juillet.

Pour la filière fiscale, 13 personnes ont bénéficié d'une mutation : 10 ont eu leur 1^{er} choix, 3 le 3^{ème} vœu, et une personne a eu une affectation sur un poste non demandé (puis un détachement sur son 2^{ème} choix).

Pour la filière gestion publique, 10 personnes ont bénéficié d'une mutation : 1 en Direction, 7 ont eu le 1^{er} vœu et 2 ont eu leur 2^{ème} vœu.

Il nous a été par ailleurs précisé qu'au sein de la Direction, les agents peuvent manifester le souhait de changer de poste, mais que cela constituait un changement de poste au sein d'un même service, et non une mutation locale.

Vote sur le mouvement technique :

Pour : Administration- FO-CFDT-SNUI

Abstention : CGT